

=====

## ARRÊTÉ DU MAIRE

2026AR-032

Autorisant une fermeture de la zone de chantier Z.A de La Ganne à compter du 16 mars 2026 pour une durée de 12 mois.

### Le Maire de la Commune d'Ahun

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R44 et R225 ;

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 L2213-1et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**Considérant** la demande en date du 05 Mars 2026, de Monsieur Benjamin DE CAROLIS de l'Entreprise FERNANDES Maçonnerie – Gros Œuvres sise « 03630 DÉSERTINES (Allier) »,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement des travaux de construction d'un tiers-lieu de Santé Médico-Social dans la Zone Artisanale de « La Ganne ; 23150 AHUN (Creuse) »,

**Considérant** la mise en sécurité des usagers et des ouvriers sur et en dehors de la zone de chantier,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Toute la zone de chantier sera fermée et sécurisée à **compter du 16 mars 2026 pour une durée de 12 mois**, aux abords de la raquette de retournement sise « ZA La Ganne, 23150 AHUN (Creuse) » par la pose de barrières HERAS grillagées sur des plots béton et d'un portail HERAS.

**Article 2 :** L'accès et le stationnement seront interdits sur toute la zone du chantier de la Zone Artisanale de La Ganne à tous les usagers en véhicules motorisés ou non motorisés, ainsi qu'aux piétons à compter **du lundi 16 mars 2026 pour une durée de 12 mois**.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation et sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de Gendarmerie d'Ahun.

Ahun, le 06 Mars 2026  
Le Maire, Thierry COTICHE

